

Destinataires : Participants au programme CanadaGAP et autres intervenants

Date : Le 9 juillet 2019

Objet : Certification CanadaGAP pour micropousses ne sera plus disponible en 2020

À compter du 1^{er} janvier 2020, les entreprises impliquées dans la production, l'emballage ou l'entreposage des micropousses ne pourront plus obtenir la certification par l'entremise du programme CanadaGAP. CanadaGAP a déterminé que, compte tenu des risques potentiels de contamination avec la production et la manipulation des micropousses, un **plan HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) spécifique au site** est la meilleure approche pour gérer les risques de salubrité des aliments associés avec ces produits.

CanadaGAP utilise un modèle générique HACCP comme base pour les exigences et les procédures de salubrité alimentaire publiées dans le Guide de salubrité des aliments CanadaGAP et la liste de contrôle de l'audit. À l'heure actuelle, nous avons déterminé que de la recherche et de l'étude scientifique additionnelle seront requises afin de comprendre la portée complète des pratiques de production et de manipulation des micropousses, les risques de salubrité alimentaire associés et les mesures de contrôle les plus efficaces. À mesure que l'industrie se développe et que de nouvelles méthodes sont adoptées, la science additionnelle sera requise afin de valider que tous les risques potentiels ont été adéquatement traités dans le modèle générique HACCP de CanadaGAP. Donc, la décision a été prise de progressivement éliminer cette portée de la certification CanadaGAP pour le moment.

La certification des entreprises qui sont actuellement certifiées CanadaGAP pour leurs micropousses sera retirée le 31 décembre 2019 par l'organisme de certification. Soyez assuré que d'autres programmes reconnus par l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI) sont disponibles afin de permettre aux producteurs et aux emballeurs de micropousses de poursuivre leur certification de salubrité alimentaire. Nous vous encourageons de contacter votre organisme de certification pour connaître les autres programmes qu'ils offrent qui pourraient être appropriés pour couvrir la portée de vos activités. L'organisme de certification peut vous aider dans votre transition vers un nouveau programme. Nous vous remercions d'avoir choisi CanadaGAP pour certifier votre production, et nous vous souhaitons un succès continu avec votre entreprise.

Si vous avez des questions, communiquez avec le bureau de CanadaGAP à info@canadagap.ca ou 613-829-4711.

CanadaGAP est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA, ou « GAP ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.